

SUR LES *DOREAI* AGONISTIQUES DE GALLIEN EN ÉGYPTE

Marie Drew-Bear

Pendant les dernières années de son règne, entre 264 et 268, Gallien s'est plu à octroyer à certaines villes des δωρεά agonistiques, bien attestées en Egypte grâce à la documentation papyrologique. Il s'agit d'« autorisations impériales » de créer des concours œcuméniques ou de transformer le statut d'un concours secondaire local en grand concours international, ce qui n'implique aucun cadeau pécuniaire du prince¹. Ces concours de premier rang sont ἱεροί « sacrés », οἰκουμενικοί « universels », εἰσελακτικοί « donnant droit aux vainqueurs à une entrée triomphale dans leur cité » associée, entre autres privilèges recherchés, à une pension viagère versée par elle. Ce changement de statut accordé par Gallien à des villes d'Egypte est connu en 264 pour les *Paneia* de Panopolis et en 268 pour les *Kapitolia* d'Antinooupolis mais aussi sans doute pour les *Olympia* d'Alexandrie, d'après les lectures améliorées que nous avons fournies pour SPP V 121, qui appartient aux archives du Conseil Municipal d'Hermoupolis.

Après avoir rappelé dans un premier temps des témoignages qui permettent d'identifier et de dater les transformations de statut des concours que nous venons de mentionner, nous envisagerons les motivations qui ont pu amener Gallien à se montrer généreux entre 264 et 268 à l'égard de Panopolis, Antinooupolis et Alexandrie, en nous demandant aussi pourquoi Hermoupolis, célèbre pour les nombreuses victoires de ses athlètes lourds, ne figure pas sur la liste.

Pour fixer la date à laquelle sont apparus les *Paneia* de Panopolis, la référence au P.Oxy. XXVII 2476 (= Pap.Agon. 3) est essentielle : ce document contient plusieurs textes relatifs aux privilèges dont jouissait l'association internationale des Technites dionysiaques, parmi lesquels une lettre de ce synode à ses membres rédigée à Panopolis ἐπὶ τῆς ζ΄ Πυθιάδος ἀγῶνος ἀγομένου ἱεροῦ εἰσελακτικοῦ οἰκουμενικοῦ θυμελικοῦ κληνικοῦ γυμνικοῦ Πυθικοῦ Περσέως Οὐρανίου τῶν μεγάλων Πανείων. Celle-ci est accompagnée d'une autre missive, sans doute légèrement postérieure, destinée au Conseil Municipal d'Oxyrhynque et datée du 26 juillet 288 (d'après la ligne 50) : le comput par pythiade de ce concours, expressément qualifié de « pentaétérique », amène à faire remonter la première célébration des *Paneia* à l'année 264². D'où vient la référence à Persée ? Dans la ville de Pan, l'ancienne Chemmis, dont le dieu tutélaire égyptien était Min, il existait selon Hérodote (2, 91), un concours local de type grec, purement gymnique, célébré en l'honneur du héros Persée et dont les vainqueurs recevaient comme récompense du bétail, des manteaux, ou des peaux. Ces concours n'ont pas laissé de traces aux époques classique et hellénistique. En tout cas, ils furent réorganisés – comme nous l'avons vu – en 264, grâce à l'autorisation de Gallien, en concours isopythiques dont le prix était la couronne de laurier.

Venons-en à l'instauration des *Kapitolia* d'Antinooupolis, sur le modèle des concours *Capitolia* de Rome fondés par Domitien en 82. Une lettre des archontes de cette cité adressée au Conseil Municipal d'Oxyrhynque, le P.Oxy. XLVII 3367 (= Pap.Agon. 9), fait connaître en date du 15 janvier 272 (14–16) le nom du vainqueur de la course de chars remportée lors de la seconde célébration des *Kapitolia* d'Antinooupolis : puisqu'il s'agit d'un concours pentaétérique, son apparition se situe au début de l'année 268, voire fin 267, en tout cas au temps de Gallien. Cette datation est d'ailleurs confirmée par le P.Oxy. XLIII

¹ Sur le sens de δωρεά, maintes fois commenté par Louis Robert, cf. p. ex. *Bull. épigr.* (1972) 500 à propos du grand concours créé en 242 par Gordien III à Sidé κατὰ θεῖαν δωρεάν τοῦ πρώτου ἀχθέντος ἐπ' αὐτοῦ.

² Sur ce concours, voir en dernier lieu – avec la bibliographie – Strasser (2004/2005) 437 et l'annexe où il argumente en faveur de l'idée déjà émise par Louis Robert et André Bernard, mais contre l'avis majoritaire, selon laquelle P.Pan. 82 qui mentionne les *Paneia* serait « le fait d'un faussaire ». Par ailleurs Strasser ne partage pas l'opinion de Peter Frisch dans Pap.Agon. 3, p. 64, pour qui le concours réorganisé par Gallien en 264 aurait d'abord été gymnique, puis plus tard aussi artistique.

3116 (= Pap.Agon. 10 = P.Coll.Youtie II 69) qui atteste l'existence d'une troisième célébration sous le règne de Tacite à la fin de 275 ou au début de 276³. Ces *Kapitolia* octroyés en 268 ont dû remplacer les *Antinoeia* fondés par Hadrien. En effet, ce concours annuel éphébique, mais qui pouvait être ouvert aux professionnels, cesse d'être attesté après le 9 février 264, date de la 135^e célébration des *Antinoeia* selon le témoignage du P.Oxy.Hels. 25, 18–20 (= Pap.Agon. 4).

Dans l'état actuel de la documentation, la réorganisation des *Olympia* d'Alexandrie en 268 est connue par une seule source, SPP V 121 (= SPP XX 69 = Pap.Agon. 7) d'après une lecture que nous avons pu améliorer à partir de l'original. Malgré ses nombreuses lacunes, le papyrus conserve la notification officielle par un magistrat d'Alexandrie, président des juges du concours, annonçant aux autorités d'Hermoupolis la victoire que leur compatriote Marcus Aurelius Horion a remportée au terme de l'épreuve qui opposa les trompettes aux *Olympia* et qu'il convenait donc de lui accorder tous les privilèges afférents. Le libellé des caractéristiques du concours est particulièrement mutilé, mais dès 1986 nous avons pu lire sans hésitation dans le texte original l'expression τοῦ πρώτ[ο]ν ἀχθέντος (5), c'est-à-dire « célébré pour la première fois »⁴. A la suite nous retrouvons maintenant les épithètes propres à un concours panhellénique du premier rang : ἱε[ρο]ῦ εἰς[ελακτικοῦ] | [οἰκουμηνικοῦ μου?]εικοῦ γυ[μνικ]οῦ Ὀλυμπικ[οῦ ἀ]γῶν[ος] (5–6).

La réorganisation des *Olympia* est présentée comme un « cadeau » octroyé par la munificence de Gallien : δωρηθέντος ἡμῖν ὑπὸ τῆς θείας μεγαλοδωρε[ίας τοῦ] | [κυρί]ου ἡμῶν Γαλλιανοῦ σεβαστοῦ (13–14). C'est pourquoi le trompette, ayant ceint la couronne qu'il venait de gagner à l'issue de l'épreuve ouvrant la première Olympiade, a fait proclamer vainqueurs l'empereur et son épouse Salonine. En quoi consistait la transformation des *Olympia* d'Alexandrie fondés par Marc Aurèle dans l'hiver 175/176 ? On pourrait penser à un changement dans le programme, par exemple avec l'adjonction d'un concours musical dont l'existence serait évoquée dans la liste des titres par la restitution hypothétique de μου]εικοῦ (5)⁵. Mais l'importance du « cadeau » impérial que souligne le geste du trompette victorieux à l'ouverture des *Olympia* suggère plutôt une transformation autorisée par Gallien du statut de ce concours, dans le même laps de temps que les *Paneia* de Panopolis et les *Kapitolia* d'Antinooupolis. La notification de la victoire d'Horion est datée du 30 mai d'une année de règne de Gallien dont la mention est perdue, la 14^e ou la 15^e, puisque l'empereur est qualifié de *Persicus Maximus*, titre qui n'apparaît pas jusqu'ici dans la documentation papyrologique avant septembre 266. L'examen récent par Jean-Yves Strasser de l'organisation géographique des circuits agonistiques à l'époque romaine l'a

³ Voir les remarques de Strasser (2004/2005) 435–437 sur le fait que les *Kapitolia* d'Antinooupolis devaient être organisés « dans l'hiver des années paires divisées par quatre, au plus tard à l'automne précédent ».

⁴ Drew-Bear (1986) 95. Frisch, aussi en 1986, à partir d'une photographie du papyrus, dans Pap.Agon. 7, 5, adopte la lecture de Wessely ἡγῶν προαχθέντ[α] sans discussion bien qu'il fasse état de la suggestion émise par Thomas (1982) 98, n. 28 d'après une photographie ἐπ[ὶ] τοῦ πρώτ[ο]ν ἀχθέντος. Cf. *BL* VIII 464.

⁵ En ce qui concerne un éventuel changement de programme, cf. Drew-Bear (1986) 96. Le programme d'origine du concours olympique de Pise ne comportait pas d'épreuve pour les musiciens et les acteurs. Toutefois depuis 396 av. J.-C. les hérauts et les trompettes, en raison de leur rôle essentiel, furent admis à concourir : cf. Robert (1970) 21. En principe, l'épreuve des trompettes ouvre tout concours. A propos de la restitution, Strasser (2004/2005) 432 juge que « l'adjectif possible en soi, est ici étonnant : on attend plutôt θυμεικοῦ et/ou κληνικοῦ, comme aux *Kapitolia* d'Antinooupolis et d'Oxyrhynchos et aux *Paneia* de Panopolis. » Toutefois les rapprochements ne sont pas pertinents puisqu'ils concernent d'autres concours que les *Olympia*. En outre, il ne tient pas compte de notre remarque (Drew-Bear [1986] 96, n. 18) : « Le concours des *Ptolemaia* à Alexandrie, dans sa première apparition ratifiée par la Confédération des Nésiotes sous Ptolémée Philadelphie, était "isolympique, gymnique", mais aussi "musical" (Syll.³ 390). » Pourtant, dans la n. 232 qui clôt son article, Strasser se sert précisément de ce témoignage pour contredire Van Rengen (1971) 138, qui écrit : les « jeux musicaux (...) ne sont jamais qualifiés d'ἰκολύμπιος, les jeux olympiques ne comportant pas de concours musicaux réguliers. »

conduit à préférer la 15^e année, soit 268⁶. Un ensemble de repères chronologiques lui permet de supposer que les *Olympia* d'Alexandrie, comme les *Paneia* de Panopolis et les *Kapitolia* d'Antinooupolis, avaient lieu dans l'hiver qui suivait la célébration des *Pythia* de Delphes.

Indépendamment du fait que le développement de grands concours panhelléniques ait été favorisé en Egypte par un empereur philhellène tel que Gallien, ce qui n'a rien de surprenant, on peut se demander pourquoi dans les dernières années de son règne Panopolis, puis Antinooupolis et Alexandrie, ont été gratifiées de δωρεαί agonistiques. Pour Panopolis, Strasser a évoqué l'éventualité d'un « phénomène comparable » à celui que nous avons reconnu dans le cas d'Hermoupolis, en faisant le lien entre l'autorisation accordée par Gallien en 267 de revêtir les portiques du gymnase avec des plaques de porphyre étalant la couleur impériale (SPP V 94), et la loyauté envers l'empereur légitime au cours des émeutes qui endommagèrent gravement les édifices au centre de la métropole, lors de l'usurpation du préfet d'Egypte Mussius Aemilianus en 261/262⁷. Mais à la différence d'Alexandrie et d'Hermoupolis, on ne possède jusqu'ici aucune référence à des troubles survenus à Panopolis pendant cette période. La proximité dans le temps du triomphe de Gallien en 262 et de la première célébration des *Paneia* sur le modèle des *Pythia* de Delphes en 264 n'autorise pas en soi à considérer cette δωρεά agonistique comme la récompense d'un comportement loyal envers l'empereur.

Pour Antinooupolis, il ne serait pas absurde d'imaginer une propagation des désordres attestés à Hermoupolis, sur la rive d'en face. A l'appui, on pourrait citer le témoignage des P.Köln I 52–53, deux devis complémentaires, retenus en 263 par le Conseil Municipal d'Antinooupolis, détaillant des travaux de dorure qui concernent les boiseries sculptées du plafond en cours de construction du portique et des pylônes du gymnase circulaire. Mais a-t-on affaire à un programme dicté avant tout par le désir d'embellir le gymnase ou à l'origine par la nécessité de rénover un édifice qui aurait récemment subi de graves déprédations ? Pour en décider, il faudrait disposer, à l'instar d'Hermoupolis, d'une documentation plus riche.

Dans le cas d'Alexandrie, nous suivons volontiers Strasser lorsqu'il interprète l'octroi de la réorganisation des *Olympia* comme un geste de pardon accordé par Gallien aux Alexandrins, dont le soutien à l'usurpateur Mussius Aemilianus ne paraît pas avoir manqué au cours de violents combats urbains. Cette clémence de l'empereur légitime rejoint celle de Marc-Aurèle qui, en 176, autorisa les Alexandrins, pourtant coupables d'avoir pris parti pour l'usurpateur Avidius Cassius, à célébrer pour la première fois des *Olympia* dans leur cité⁸. L'idée de continuer en la revivifiant l'œuvre de création agonistique de grands empereurs comme Hadrien pour Antinooupolis et Marc-Aurèle pour Alexandrie a certainement séduit Gallien ; c'était aussi un moyen de proclamer sa légitimité aux yeux de ceux qui venaient de la mettre en péril.

Dans un tel contexte à la fois agonistique et politique, il y a lieu de se demander pourquoi Hermoupolis ne figurait pas au nombre des villes bénéficiaires, tant à cause de la supériorité reconnue de ses athlètes lourds dans les concours panhelléniques, qu'en raison

⁶ Cf. Strasser (2004/2005) 438. Peu après la fin de l'été, quand la traversée par mer était encore possible, artistes et athlètes devaient gagner l'Egypte, où la douceur du climat favorisait le bon déroulement des épreuves.

⁷ Cf. Strasser (2004/2005) 439, avec une inexactitude qui obscurcit la cohérence de notre propos, lorsqu'il évoque « un revêtement de marbre offert par l'empereur », au lieu d'un revêtement de plaques de porphyre, matériau dont la symbolique est liée à la pourpre impériale et qui n'était pas offert par l'empereur : celui-ci n'a fait qu'autoriser son emploi, ainsi que nous l'avons expliqué. En outre, « la fidélité de la ville » évoquée par Strasser doit être nuancée dans la mesure où la violence des troubles au centre d'Hermoupolis montre que l'usurpateur Mussius Aemilianus avait aussi de chauds partisans. Sur ces événements, cf. Drew-Bear (1997) 237–243.

⁸ Strasser (2004/2005) 439–441.

des relations privilégiées que cette métropole, précisément entre 264 et 268 d'après les archives de son Conseil Municipal, entretenait avec l'empereur lui-même, par l'intermédiaire de ses célèbres champions. Tout d'abord, Hermoupolis possédait-elle déjà un concours panhellénique ? Une seule attestation explicite nous est connue jusqu'ici, celle de I.Sidé 130, 6, inscription en l'honneur d'un trompette qui fut notamment ἰσοκαπιτώλιον ἐν Ἑρμοῦ[πόλει, vraisemblablement au début du III^e siècle, sous Septime Sévère. Mais on ne sait jusqu'à quand ces *Kapitolia* d'Hermoupolis ont continué à être célébrés, en particulier après l'octroi du concours également capitolin à Antinooupolis en 268.

Or Hermoupolis s'enorgueillissait, à l'instar de Memphis, d'être ἀρχαία et aussi d'avoir comme divinité tutélaire depuis les origines du monde le grand dieu égyptien Thot. Dans cette région, la pratique des sports de combat, illustrée à l'époque romaine par les exploits des athlètes lourds d'Hermoupolis, était déjà à l'honneur au Moyen Empire, si l'on se réfère aux centaines de couples de lutteurs représentés en action sur les parois des tombeaux des nomarques à Beni Hassan⁹. Mais Gallien, en sa qualité d'empereur philhellène, après avoir offert des *Paneia* pythiques à Panopolis, puis une promotion du statut des *Olympia* à Alexandrie, n'a pas octroyé sans cause l'autorisation de célébrer comme à Rome des *Kapitolia* aux habitants d'Antinooupolis, ville fondée par Hadrien dont le corps civique était composé essentiellement de vétérans, mais aussi « cité des Nouveaux Hellènes ».

Les archives du Conseil Municipal d'Hermoupolis montrent que la ville a été gratifiée par Gallien, à plusieurs reprises entre 266 et 268, de δωρεαί que nous avons étudiées ailleurs, grâce à la faveur dont jouissait un compatriote, le pancratiaste Marcus Aurelius Ploution, procureur ducénaire et membre du Musée d'Alexandrie¹⁰. En définitive, après avoir en quelque sorte honoré le sud de l'Égypte à travers l'octroi des *Paneia* à Panopolis, puis la Basse Égypte en pardonnant à Alexandrie à travers la réorganisation des *Olympia*, Gallien a marqué au cœur de l'Égypte l'importance d'Antinooupolis comme l'avait voulu son fondateur en instaurant les *Kapitolia*. Mais cette distinction ne portait pas forcément préjudice à Hermoupolis, dans la mesure où ses autres requêtes pouvaient être transmises à l'empereur par Ploution et souvent entendues.

En conclusion, nous voudrions souligner que l'octroi en Égypte des δωρεαί agonistiques évoquées plus haut s'inscrit certes dans une tradition mise en œuvre par Domitien, Hadrien et Marc-Aurèle ; mais il se manifeste surtout dans le contexte politique des années 264–268, période contrastée qui s'achève avec l'assassinat de Gallien devant Milan par les généraux de son état-major. Pourtant, la récupération de territoires perdus lui avait valu au moins depuis 264 d'être célébré par des inscriptions et des émissions monétaires, comme le génie providentiel qui restaurait la grandeur de l'Empire, ramenait l'abondance et même l'âge d'or¹¹. Les « cadeaux » de l'empereur à des villes d'Égypte étaient une manifestation à la fois de la puissance et de la magnanimité impériale à l'égard d'une province dont la loyauté restait fragile. N'oublions pas que, dès la fin du court règne de Claude II le Gothique qui succéda à Gallien, au cours de l'année 271 l'Égypte passa sous le contrôle de Palmyre. Mais la frappe de monnaies par l'atelier d'Alexandrie datées de l'an 1 d'Aurélien et de l'an 4 de Vaballath, prince de Palmyre, montre que ce dernier faisait remonter son pouvoir déjà à l'année 267/268, quand Gallien octroyait des δωρεαί à Hermoupolis, Antinooupolis et Alexandrie. Or le royaume de Palmyre ne pouvait passer pour barbare. A l'instar de Gallien et de Salonine qui comptaient le philosophe Plotin de Lycopolis parmi

⁹ Cf. p. ex. Decker / Thuillier (2004) 44, avec la représentation d'une scène de lutte de la tombe 17 du nomarque Khety (12^e dynastie).

¹⁰ Cf. Drew-Bear (1988) 234–235, en particulier n. 19 pour les références papyrologiques ; en dernier lieu, Drew-Bear (2009) pour le rôle important joué par ce personnage auprès du Conseil Municipal d'Hermoupolis. Sur les δωρεαί de Gallien à Hermoupolis, cf. Drew-Bear (2006).

¹¹ Pour les témoignages de cette « exaltation du prince », voir en dernier lieu Christol (2006) 154–156.

leurs familiers, la reine Zénobie réunissait autour d'elle une élite cultivée dont faisait partie le philosophe syrien Longin. Mais dans l'été 272 l'empereur Aurélien mit fin à la domination de Palmyre, et cette fois Alexandrie, où des troubles avaient éclaté, n'eut pas droit à la clémence¹².

Bibliographie

- Christol, M. (2006), *L'empire romain du III^e siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)* (2^e éd., Paris).
- Decker, M. / Thuillier, J.-P. (2004), *Le sport dans l'Antiquité. Egypte, Grèce et Rome* (Paris).
- Drew-Bear, M. (1986), « Sur deux documents d'Hermoupolis », *Tyche* 1, 91–96.
- Drew-Bear, M. (1988), « Les athlètes d'Hermoupolis Magna et leur ville au 3^e siècle », in *Proceedings of the XVIIIth International Congress of Papyrology II* (Athens) 229–235.
- Drew-Bear, M. (1997), « Guerre civile et grands travaux à Hermoupolis Magna sous Gallien », in *Akten des 21. Internationalen Papyrologenkongresses, Berlin 1995 (APF Beiheft 3, Berlin)* 237–243.
- Drew-Bear, M. (2009), « Contenu et intérêt historique des archives du Conseil Municipal d'Hermoupolis sous Gallien » in Piacentini, P. / Orsenigo, C. (ed.), *Egyptian Archives (Quaderni di Acme 111, Milan)*, 187–195.
- Drew-Bear, M. (2006, paru en 2012) « Les “cadeaux” de l'empereur Gallien à une métropole d'Égypte, Hermoupolis Magna, d'après les archives de son conseil », *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires* (séance du 11 octobre 2006) 229–237.
- Robert, L. (1979), « Deux concours grecs à Rome », *CRAI* 114, 6–27.
- Strasser, J.-Y. (2004/2005), « Les *Olympia* d'Alexandrie et le pancratiaste M. Aur. Asklèpiadès », *BCH* 128/129, 421–468.
- Thomas, J.D. (1982), *The Epistrategos in Ptolemaic and Roman Egypt II (Pap. Col. 6.2, Opladen)*.
- Van Rengen, W. (1971), « Les jeux de Panopolis », *CE* 46, 136–141.

¹² Sur « l'affirmation de Palmyre et son échec », cf. Christol (2006) 164–166.